

**Michaël DUPLAN**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

**JAZMIN**

Fonds de dotation

14 Avenue de Savoie

38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Déclaré sous le n°381-2010-01 auprès de la Préfecture de l'Isère

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**Michaël DUPLAN**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

**JAZMIN**

Fonds de dotation

14 Avenue de Savoie

38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Déclaré sous le n°381-2010-01 auprès de la Préfecture de l'Isère

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Au Conseil d'administration,

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration du 15 janvier 2013 dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du code de commerce, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation JAZMIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe présente notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des créances.

Dans le cadre de mes appréciations des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives aux informations fournies dans les notes de l'annexe concernant les éléments exposés ci-dessus. Je me suis également assuré de leur correcte application et évaluation dans les comptes sous revue pour celles des méthodes qui trouvent à s'appliquer.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LYON,  
Le 27 mars 2013



**Michael DUPLAN**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon


**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	4 100		4 100	3 100
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 233		6 233	3 030
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 333</b>		<b>10 333</b>	<b>6 130</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 333</b>		<b>10 333</b>	<b>6 130</b>


**Bilan**

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 130	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 203</b>	<b>6 130</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>10 333</b>	<b>6 130</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>		
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 333</b>	<b>6 130</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	déc. 2010 (10-31)	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	21 362	100,00	6 130	100,00	15 232	248,49
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>21 362</b>	<b>100,00</b>	<b>6 130</b>	<b>100,00</b>	<b>15 232</b>	<b>248,49</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	59	0,28			59	
Impôts et taxes	100	0,47			100	
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges	17 000	79,58			17 000	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>17 159</b>	<b>80,32</b>			<b>17 159</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 203</b>	<b>19,68</b>	<b>6 130</b>	<b>100,00</b>	<b>-1 927</b>	<b>-31,43</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>4 203</b>	<b>19,68</b>	<b>6 130</b>	<b>100,00</b>	<b>-1 927</b>	<b>-31,43</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 203</b>	<b>19,68</b>	<b>6 130</b>	<b>100,00</b>	<b>-1 927</b>	<b>-31,43</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fonds de dotation JAZMIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 10 333 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 4 203 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2012 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Le fonds de dotation JAZMIN a fait l'objet d'une déclaration de création en date du 10 décembre 2010 auprès de la préfecture de l'Isère.

Son objet est de soutenir des actions d'intérêt général à caractère social et éducatif, en faveur d'enfants en difficulté ou se trouvant dans une situation d'urgence.

#### Dotations

Le fonds de dotation est sans dotation en capital. Ces ressources sont constituées de versements de mécènes privés.

#### Ressources

Le fonds perçoit des ressources de la part de mécènes privés.

#### Emplois

JAZMIN est un fonds de dotation de distribution, visant à aider d'autres structures poursuivant une mission d'intérêt général.

Le montant reversé au Foyer Hogar de Ninas del Pilar (Argentine) au cours de l'exercice s'élève à 17 000 euros.

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 100 euro et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	4 100	4 100	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>4 100</b>	<b>4 100</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Michaël DUPLAN**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

**JAZMIN**

Fonds de dotation

14 Avenue de Savoie

38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Déclaré sous le n°381-2010-01 auprès de la Préfecture de l'Isère

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Au Conseil d'administration,

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration du 15 janvier 2013 dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du code de commerce, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.


J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LYON,  
Le 27 mars 2013



**Michaël DUPLAN**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon